



SOCIETE VENDÉENNE DES ARTS

**Maison des associations
Aile droite, rez-de-chaussée
34 rue Rabelais
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

6^{ÈME} SALON DE PRINTEMPS

du 10 au 20 avril 2018 – Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 21 mars 2018 par courrier postal ou courriel à : sva85200@live.fr

I – L'EXPOSANT

NOM : Prénom :

Pseudo : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

Site internet :

SIRET n° : MDA n° :

Les exposants doivent être adhérents et à jour de leur cotisation (en raison de l'assurance)

Photographie numérique de l'exposant et des œuvres à joindre impérativement pour tout participant

II – LES ŒUVRES

N°	Titre – Désignation	Technique	Dimensions	Valeur d'assurance
1				
2				
3				
4				
5				

Pour les exposants de très petits formats, la liste détaillée pourra être joindre sur document libre.

Pour les élèves des ateliers, il s'agit d'œuvres réalisées hors programme.

Pour la réalisation du catalogue, transmission des photographies, descriptif des œuvres et d'une notice biographique ou texte libre (1 000 caractères) à l'inscription impératif

III – FICHE TECHNIQUE

Sélection des œuvres : l'organisateur sélectionnera en fonction des œuvres présentées, de la technique et des thèmes les candidats. Tout Dossier non complet sera refusé. Pour tous les dossiers non retenus le chèque de participation aux frais de communication sera retourné.

Réunion de présentation : le vendredi 23 mars à partir de 18h00 à l'atelier de l'association. Temps convivial de rencontre, d'échange, de présentation, de finalisation de la collecte des données, de remise des affiches et cartons d'invitation.

Dépôt des œuvres : le lundi 9 avril 2018 à partir de 14h00 à l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare – Avenue de la Gare – 85200 Fontenay-le-Comte, porte A, jusqu'à 17h00.

Accrochage par les membres de l'association des œuvres livrées prêtes à l'accrochage et encadrées pour les techniques fragiles. Chaque exposant dispose d'environ 1,80 m linéaire.

Ouverture au public : du mardi 10 au vendredi 20 avril 2018 de 13h30 à 18h00 (19h00 le mercredi), fermé le week-end, une nocturne envisagée le 18 avril. La présence des exposants est souhaitée.

Vernissage : le jeudi 12 avril à partir de 18h00 avec confection d'un plat salé ou sucré par chaque exposant, vin d'honneur financé par l'association et ses partenaires.

Décrochage : le vendredi 20 avril 2018 à partir de 17h00 à l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare – Avenue de la Gare – 85200 Fontenay-le-Comte, porte A.

IV – CONTRIBUTION ET VENTE

Chaque exposant, hors invités, versera une participation aux frais de communication de 15€.

Nombre d'invitations demandées : Nombre d'affiches demandées :

Chaque exposant sera présent et apportera un plat au vernissage ; il participera à la nocturne et pourra y assurer une démonstration ou présentation de son travail.

Chaque exposant peut vendre ses œuvres. Les transactions se font de gré à gré sans la médiation de l'Association. L'enlèvement ne pourra se faire qu'au décrochage.

L'exposant est seul responsable de la satisfaction de ses obligations sociales et fiscales. Il doit pour cela disposer d'un N° de SIRET et d'un N° d'ordre de la Maison des artistes. S'il n'en dispose pas, il s'engage à régulariser sa situation dès la première vente conformément à la réglementation en vigueur.

Un don de 10% du prix de vente à l'Association serait bienvenu pour développer le Salon l'année prochaine.

V – DROIT A L'IMAGE ET ASSURANCE

Chaque exposant autorise la diffusion de photographie, vidéos, productions ou images de lui-même et de ses œuvres dans le cadre du salon et de la communication antérieure ou postérieure de celui-ci.

La Société vendéenne des arts n'est pas responsable des œuvres exposées. Chaque exposant renonce à tout recours contre l'Association.

VI – ENGAGEMENT

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des présentes modalités et du règlement du Salon de printemps et en accepte les conditions, y compris toutes les décisions prises par l'association, certifie l'exactitude des renseignements donnés et décharge la Société vendéenne des arts de toute responsabilité des œuvres exposées dans les locaux de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare.

Fait à : le : 2018 en double exemplaire (1 pour la SVA et 1 pour l'exposant).

Signature :